



## Séance du 25 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mardi vingt-cinq janvier, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, à dix-neuf heures trente – salle polyvalente de BARON sous la présidence de Monsieur Alain ZABULON, Président.

**PRESENTS (34): BARON :** Emmanuel LE BLOND DU PLOUY, Mme Sophie RENAUD, M. Olivier RIBEYROL  
**BLESIGNAC :** M. Jean François THILLET, **CAMIA ET SAINT DENIS :** M. William TITE **CAPIAN :** M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE **CREON :** M. Pierre GACHET, Mme Mathilde FELD, M. Stéphane SANCHIS, Mme Fabienne IDAR, M. Manuel ROQUE, Mme Josette BERNARD, M. Alain ZABULON, M. Yann CHAIGNE, Mme Lydie MARIN **CURSAN :** M. Ludovic CAURRAZE, M. Frédéric PAUL **HAUX :** M. Romain BARTHET-BARATEIG, **LA SAUVE MAJEURE :** M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, **LE POUT :** M. Jean Luc JOYEUX, Mme Ramona CHETRIT, **LOUPES :** Mme Véronique LESVIGNES, Mme Agnès TEYCHENEY **MADIRAC :** M. Bernard PAGES **SADIRAC :** M. Patrick GOMEZ, Mme Clara MOURGUES, M. Benjamin AUDUREAU, M. Patrick LE BARS, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, M. Cédric ANTON, **SAINT GENES DE LOMBAUD :** Mme Maryvonne LAFON **SAINT LEON :** M. Nicolas TARBES **VILLENAVE DE RIONS :** M. Jean Marc SUBERVIE.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (04) :** **CURSAN :** M. Frédéric PAUL pouvoir à M. Ludovic CAURRAZE, **LA SAUVE MAJEURE :** Mme Florianne DUVIGNAC pouvoir à Mme Marie Christine SOLAIRE, **SADIRAC :** Mme Estelle METIVIER pouvoir à M. Patrick GOMEZ, Mme Amanda COLLIARD pouvoir à M. Cédric ANTON.

**ABSENTS (01) :** **HAUX :** M. Christian GIRAUD

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne M. Olivier RIBEYROL délégué communautaire de la Commune de BARON secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2021  
Compte rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de sa délégation de compétences

Présentation de ses missions par la Conseillère Numérique de la CdC du Créonnais  
Présentation par M. Bernard PAGES des modalités de l'ACP et du projet de stratégie de contrat 2022-2028 avec le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

### DELIBERATIONS

- Fiscalité professionnelle unique – attributions de compensation provisoires 2022 (Délibération 01.01.22)

### QUESTIONS DIVERSES

### INTERVENTIONS DES VICE-PRESIDENTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

- Intervention des Vice-Présidents et des Conseillers délégués sur leurs domaines de compétences respectifs en fonction des dossiers.

#### 1- PRESENTATION DES MISSIONS DE MME LA CONSEILLERE NUMERIQUE DE LA CDC DU CREONNAIS

Mme Mouna ZOUHAIR présente ses missions en tant que conseillère numérique.  
Le support sera envoyé aux conseillers communautaires.

#### Présentation du dispositif « Conseillers numériques- France Services

Dispositif qui fait partie du plan de relance initié par le gouvernement via le Secrétariat d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques

- qui se focalise sur le déploiement des conseillers numériques et de l'outil Aidants Connect.

Selon une étude de l'insee faite en 2019 consacrée aux profils des personnes éloignées du numérique

- Plus d'un usager sur trois manque de compétences *numériques de base*

- Une personne sur six n'utilise pas Internet

Depuis la crise du coronavirus et le confinement on constate que le numérique a envahi notre quotidien :

- Télétravail, éducation en ligne, visioconférences, consultations médicales en ligne, achat en ligne...

### Objectifs du dispositif

- Comblent le déficit constaté des professionnels de l'accompagnement au numérique.
- Former et rendre les Français autonomes dans leurs usages numériques
- Rassurer les Français vis-à-vis des outils, des services, des démarches.
- Accompagner les Françaises et les Français dans leurs démarches et usages numériques du quotidien.
- Les sensibiliser aux opportunités et aux risques que ces outils numériques comportent.

### Les 6 défis d'accompagnement prioritaires



Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)



Naviguer sur Internet



Envoyer, recevoir, gérer ses courriels



Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone



Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques



Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique



### Les 6 outils à mobiliser

Pour apporter une réponse aux personnes sur les différentes catégories d'accompagnement, vous aurez plusieurs cordes à votre arc. Voici quelques-uns des principaux outils que vous pourrez mobiliser.



Répondre et informer l'utilisateur



Présenter à l'utilisateur les services et dispositifs disponibles



Accompagner l'utilisateur individuellement



Animer un atelier thématique

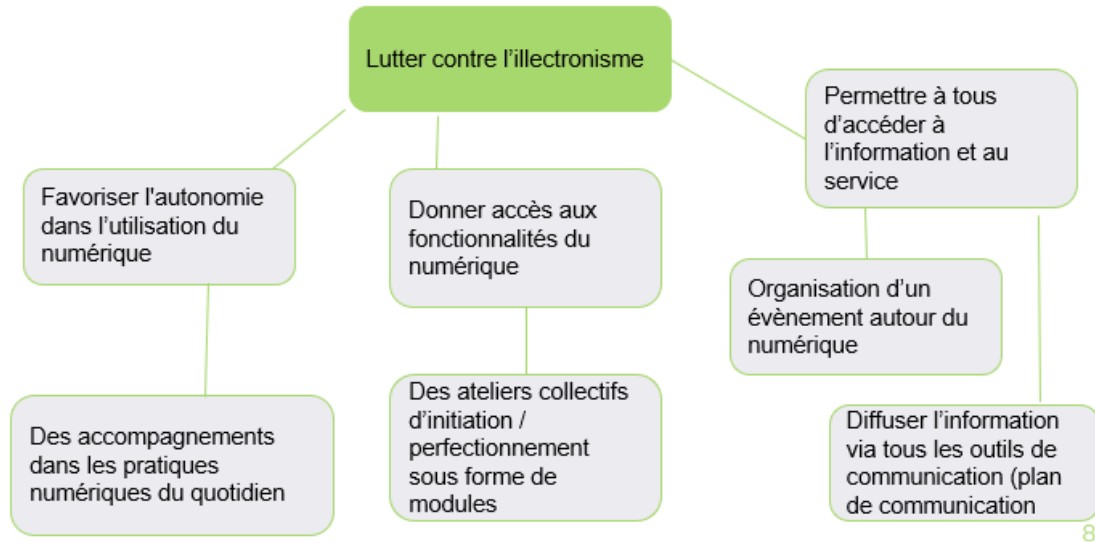


Rediriger l'utilisateur vers d'autres structures expertes, quand c'est nécessaire



Faire une démarche pour le compte d'un utilisateur avec Aidants Connect

## Projet Inclusion Numérique du Territoire



### Domaines de formation / accompagnement du conseiller numérique



### Lieux d'intervention et d'activités

- Les 6 bibliothèques du territoire
- Salles communales
- La Cabane à projets
- Accueil en aide ponctuelle dans les démarches administratives
  - o sans rdv ou avec rdv :
  - o accompagner les usagers afin de les rendre autonomes sur l'appropriation des outils numériques

### Animations d'ateliers thématiques (collectifs)

- seule
- avec intervenants

2- **PRESENTATION PAR M. BERNARD PAGES DES MODALITES DE L'ACP (action collective de proximité) ET DU PROJET DE STRATEGIE DE CONTRAT 2022-2028 AVEC LE CONSEIL REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE**

Le support sera envoyé aux conseillers communautaires.

**Discussion :**

Mme Mathilde FELD, Mairie de Créon, rappelle que la CCC devait conventionner avec le CRNA en matière de mobilités et demande où en est ce projet. Elle demande également si la CCC est informée de la volonté du CRNA de faire porter la consultation pour le renouvellement du marché du TAD (transport à la demande) par les CdC.

M. le Vice-Président rappelle les termes du programme Néo Terra du CRNA où sont intégrés les mobilités douces, il indique également que des discussions ont été engagées avec Bordeaux métropole sur notamment les mobilités douces entre Bordeaux Métropole et les territoires limitrophes.

M. le Président rappelle que la CCC a renoncé à la compétence mobilité. Ce sujet représente un enjeu important et une réunion sur le Transport à la Demande se tiendra cette semaine avec les services de la Région.

M. le Président indique qu'une enquête de satisfaction pour le TAD sera lancée par le CIAS très prochainement.

3- **DECISIONS PRISES PAR M. LE PRESIDENT EN VERTU DE LA DELEGATION DE COMPETENCES OCTROYEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

M. le Président expose qu'il n'a pris aucune décision par application de sa délégation de compétences depuis le dernier conseil communautaire du 14 décembre 2021.

4- **ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 14 DECEMBRE 2021 A VILLENAVE DE RIONS**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5- **OBJET : FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2022 (délibération 01.01.22)**

**1- Préambule explicatif**

Monsieur le Vice-Président en charge notamment des finances et de la fiscalité rappelle que le régime fiscal de la fiscalité professionnelle unique emporte transfert au profit de la Communauté de Communes et sur la totalité du territoire de celle-ci l'ensemble des prérogatives dévolues en matière d'établissement, de vote des taux et de perception du produit de la Cotisation Foncière des Entreprises.

Il rappelle par ailleurs que ce transfert induit, pour les communes membres, une perte de ressources fiscales liée à la perte de la fiscalité professionnelle communale et qu'afin de compenser cette diminution de ressources fiscales communales l'article 1609 nonies C du code général des impôts prévoit le versement par les EPCI à fiscalité professionnelle unique, d'une attribution de compensation aux communes membres.

Il précise que le montant de cette attribution est égal au montant de la fiscalité professionnelle perçue par les communes l'année précédant l'adoption de la fiscalité professionnelle unique, minorée des charges transférées, c'est-à-dire du poids financier correspondant à chacune des compétences transférées par les communes à la CCC. Cette charge financière est évaluée selon une méthodologie fixée par la loi par une commission dénommée « commission locale d'évaluation des charges transférées : CLECT »

M. le Vice-Président indique qu'il convient ce jour de délibérer afin de fixer le montant provisoire des AC pour l'année 2022 sachant que la CLECT se réunira en tant que de besoins afin de rendre ses conclusions sur l'évaluation des charges transférées.

**2- Contexte réglementaire**

*Code Général des Impôts et notamment l'Article 1609 nonies C–V*

Modifié par LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 59 (V)

Modifié par LOI n°2018-1317 du 28 décembre 2018 - art. 178

### 3- Proposition de Monsieur le Président

Monsieur le Président propose de prendre acte des montants provisoires annexés à la présente délibération de l'attribution de compensation versée aux communes en 2022

### 4- Délibération proprement dite

VU l'Article 1609 nonies C –V du Code Général des Impôts.

Vu l'exposé de Monsieur Alain ZABULON Président

Après avoir délibéré,

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés

APPROUVE les montants provisoires annexés à la présente délibération de l'attribution de compensation versée aux communes en 2022

#### Annexe à la délibération 01.01.22 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2022

#### CALCUL DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

	AC 2022	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
BARON	44 577,14	3 714,76	3 714,76	3 714,76	3 714,76	3 714,76	3 714,76	3 714,76	3 714,76	3 714,76	3 714,76	3 714,76	3 714,78	44 577,14
BLESIGNAC	4 177,06	348,09	348,09	348,09	348,09	348,09	348,09	348,09	348,09	348,09	348,09	348,09	348,07	4 177,06
CAMIAc ET ST DENIS	5 353,81	446,15	446,15	446,15	446,15	446,15	446,15	446,15	446,15	446,15	446,15	446,15	446,16	5 353,81
CAPIAN	42 217,00	3 518,08	3 518,08	3 518,08	3 518,08	3 518,08	3 518,08	3 518,08	3 518,08	3 518,08	3 518,08	3 518,08	3 518,12	42 217,00
CREON	285 748,20	23 812,35	23 812,35	23 812,35	23 812,35	23 812,35	23 812,35	23 812,35	23 812,35	23 812,35	23 812,35	23 812,35	23 812,35	285 748,20
CURSAN	15 370,49	1 280,87	1 280,87	1 280,87	1 280,87	1 280,87	1 280,87	1 280,87	1 280,87	1 280,87	1 280,87	1 280,87	1 280,92	15 370,49
HAUX	239 236,95	19 936,41	19 936,41	19 936,41	19 936,41	19 936,41	19 936,41	19 936,41	19 936,41	19 936,41	19 936,41	19 936,41	19 936,44	239 236,95
LOUPES	25 038,23	2 086,52	2 086,52	2 086,52	2 086,52	2 086,52	2 086,52	2 086,52	2 086,52	2 086,52	2 086,52	2 086,52	2 086,51	25 038,23
MADIRAC	3 282,67	273,56	273,56	273,56	273,56	273,56	273,56	273,56	273,56	273,56	273,56	273,56	273,51	3 282,67
POUT -LE-	8 671,24	722,60	722,60	722,60	722,60	722,60	722,60	722,60	722,60	722,60	722,60	722,60	722,64	8 671,24
SADIRAC	162 418,15	13 534,85	13 534,85	13 534,85	13 534,85	13 534,85	13 534,85	13 534,85	13 534,85	13 534,85	13 534,85	13 534,85	13 534,80	162 418,15
ST GENES DE LOMBAUD	52 028,55	4 335,71	4 335,71	4 335,71	4 335,71	4 335,71	4 335,71	4 335,71	4 335,71	4 335,71	4 335,71	4 335,71	4 335,74	52 028,55
ST LEON	2 203,97	183,66	183,66	183,66	183,66	183,66	183,66	183,66	183,66	183,66	183,66	183,66	183,71	2 203,97
SAUVE- LA-	72 065,62	6 005,47	6 005,47	6 005,47	6 005,47	6 005,47	6 005,47	6 005,47	6 005,47	6 005,47	6 005,47	6 005,47	6 005,45	72 065,62
VILLENAVE DE RIONS	7 152,00	596,00	596,00	596,00	596,00	596,00	596,00	596,00	596,00	596,00	596,00	596,00	596,00	7 152,00
<b>TOTAL</b>	<b>969 541,08</b>	<b>80 795,08</b>	<b>80 795,08</b>	<b>80 795,08</b>	<b>80 795,08</b>	<b>80 795,08</b>	<b>80 795,08</b>	<b>80 795,08</b>	<b>80 795,08</b>	<b>80 795,08</b>	<b>80 795,08</b>	<b>80 795,08</b>	<b>80 795,20</b>	<b>969 541,08</b>

### 6- QUESTIONS DIVERSES

#### - Lycée

M. le Président rappelle que les travaux ont démarré.

Il expose les termes des discussions avec le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et les engagements proposés par les parties :

La Communauté de Communes du Créonnais s'engage à mobiliser la somme de **1 million d'euros** :

- La Communauté de Communes du Créonnais s'engage à acheter en 2025 à la Région Nouvelle-Aquitaine la parcelle située hors emprise du lycée soit **253 572 €**, correspondant au prix d'acquisition de cette parcelle par le CNRA.
- La CCC s'engage à effectuer une offre de concours à la Région Nouvelle-Aquitaine d'un montant de **746 428 €** comprenant notamment l'acquisition des parcelles permettant le rétablissement de l'équilibre écologique des espaces utilisés pour la construction du lycée Cette acquisition à la charge du CRNA permettra d'assurer la compensation des espaces utilisés pour la construction du lycée et occupés par des espèces protégées.

En contrepartie de l'offre de concours reçue de la CCC, le CRNA s'engage à mettre à disposition des associations locales ayant leur siège dans l'une des communes de la carte scolaire les installations mutualisables de l'équipement soit le gymnase, la salle polyvalente (auditorium), la piste d'athlétisme en dehors du temps scolaire et selon les nécessités établies par le lycée.

Cette somme sera versée par annuité sur une durée de 15 ans.

M. Pierre GACHET, Maire de Créon, indique que les discussions sur les mobilités vont être engagées en mars 2022.

Un accord de principe a été donné par les services de la Région aux propositions de convention précitée, ce qui va permettre à la CCC de poursuivre les négociations avec les communes de la carte scolaire du lycée et de consolider le plan pluriannuel d'investissement de la CCC qui sera présenté très prochainement.

- **Centre Nautique de Latresne**

M. le Président rappelle le contexte du centre nautique qui va être construit à Latresne, et indique que dans une très grande majorité les communes, regroupements pédagogiques ont répondu favorablement. Il fait part des remerciements adressés par M. le Maire de Latresne aux maires de notre territoire.

*Extrait du courriel de M. le Maire de LATRESNE*

*Vous remercieriez les élus membres de la Communauté de Communes ainsi que les maires des communes qui ont pris cet engagement fort pour notre territoire.*

*Ce témoignage de solidarité me touche sincèrement car nous œuvrons, M.JOKIEL et moi-même, depuis de longs mois pour que le projet de centre de formation nautique soit compris par les élus de nos communes et qu'elles s'en saisissent réellement dans l'intérêt de tous.*

*Je note au passage l'esprit intercommunal réel et sincère qui vous anime.....*

7- **- INTERVENTION DES VICE- PRÉSIDENTS ET CONSEILLERS DELEGUES**

**7.1 Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice- Président en charge en charge du développement du territoire (économie, tourisme, finances) : Bernard PAGES**

M. le Vice-Président ayant effectué la présentation auparavant ne souhaite plus prendre la parole.

**7.2 Madame la 2<sup>ème</sup> Vice- Présidente en charge de l'Action Sociale et de la Solidarité : Sophie RENAUD**

Mme la Vice-Présidente fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

- Une commission de travail se tiendra le 7 février en visioconférence afin de travailler sur la réorganisation du service et les orientations budgétaires
- Le Conseil d'administration du CIAS se réunira le 15 février afin de débattre sur les orientations budgétaires
- Assemblée plénière du CISPD le 1<sup>er</sup> février 2022 à Saint Léon

**7.3 Monsieur le 3<sup>ème</sup> Vice- Président en charge des infrastructures, du numérique, des techniques d'information et de communication et de la mise en œuvre du schéma de mutualisation : Nicolas TARBES**

M. le Vice-Président fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

**- Déploiement de la fibre :**

Gironde Haut Méga a décidé d'affecter une enveloppe supplémentaire de 13 millions d'euros pour le déploiement de la fibre en Gironde. Chaque EPCI se voit doter de crédits supplémentaires pour financer des travaux d'enfouissement non prévus initialement.

Le Directeur de Gironde Numérique effectuera une présentation en bureau communautaire afin d'examiner avec les maires les points stratégiques à enfouir.

M. le Vice-président indique que la principale difficulté résulte du fait que la fibre est posée soit dans les fourreaux enterrés existants soit sur les poteaux en aérien. Cependant il arrive que ces poteaux soient défectueux ce qui entraîne la pose de nouveaux poteaux, aussi devant ce dédoublement d'artères aériennes certains maires s'opposent à la délivrance des DICT.

Sur la CCC moins de 2% sont concernés par cette problématique.

Aujourd'hui 280 locaux ont été raccordés à la fibre à Créon, avenue de l'entre deux mers.

**Infrastructures :**

- Le multi accueil de Madirac a été vandalisé le week-end dernier, du mobilier et des jeux extérieurs ont été cassés.  
Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.
- Relogement de la Cabane à Projets, la demande de permis de construire a été effectuée, le dossier est à l'instruction., les concessionnaires vont être conviées à une réunion afin d'anticiper les travaux.

#### **7.4 Madame la 4<sup>ème</sup> Vice- Présidente en charge de la Jeunesse, du Sport de la Culture et de la vie associative : Marie Christine SOLAIRE**

Mme la Vice-Présidente fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

##### **BAFA**

Il reste des places aussi si les maires connaissent des candidats, qu'ils n'hésitent pas à les envoyer à la Cabane à projets.

##### **Calendrier des commissions et rendez-vous à venir**

**Mercredi 26 janvier à 18h30 à la mairie de Sadirac** – commission Petite enfance, enfance et jeunesse

**Mardi 1er mars 2022 à 18h30 à la mairie de Créon** - traitement des demandes des associations suivantes : la Ribambule, Loisirs Jeunes en Créonnais, La Cabane à Projets, Kaléidoscope, Terre et Océan, Musiques en Créonnais, Larural et Uniques (Mots de Jossy)).

#### **7.5 Monsieur le 5<sup>ème</sup> Vice-Président en charge du cadre de vie territorial (aménagement, urbanisme, habitat, environnement, déchets) : Frédéric LATASTE**

M. le Vice-Président fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

##### **SEMOCTOM**

L'étude de refonte est terminée et le cabinet a rendu son analyse. Une réunion de la commission est organisée le 27 janvier à 18 heures.

L'objet de l'étude est d'atteindre les objectifs de réduction des OMA (Ordures ménagères et assimilés) fixés par la loi.

Ainsi plusieurs pistes sont proposées :

- réduire le nombre de passage des collectes des OM,
- étendre la collecte des biodéchets,
- élargir les consignes de tri,
- refuser la distribution des publicités papiers,
- mettre une tarification incitative,
- interdire l'apport des tontes et/ou branchages,
- ...

En tout cas il faut réduire de manière importante les OMA pour contrebalancer les augmentations de leur coût de traitement et éviter l'augmentation de la TGAP.

##### **Urbanisme**

PLUI :

Modification générale n°02 : les 2èmes ateliers sur le règlement sont en cours, une 3ème série d'ateliers sur le règlement aura lieu avant fin février.

Ensuite des ateliers seront organisés uniquement pour les communes concernées par des OAP (Opération d'aménagement programmé).

Les dates et invitations seront envoyées très prochainement.

##### **Etude sur les eaux de ruissellement**

M. le Vice-Président rappelle que toutes les communes doivent mener cette étude. Le SIETRA propose de mettre à disposition un cahier des charges pour pouvoir consulter les bureaux d'étude.

Concernant le bassin versant du SMER, le travail a été réalisé à son échelle.

Il suggère la mise en place d'un groupement de commande au niveau de la CCC pour les communes intéressées.

#### **7.6 Monsieur le 6<sup>ème</sup> Vice- Président en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la parentalité: Benjamin AUDUREAU**

M. le Vice-Président fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

##### **Centre de loisirs**

**-Bilan de l'ALSH de Noël 2021 à Créon avec LJC :**

Convention avec LJC pour 56 places du 20 au 24 déc. 2021 (32 en maternelle et 24 en élémentaire) et pour 48 places du 27 au 31 déc. 2021 (24 en maternelle et 24 en élémentaire).

#### **Alsh maternel :**

*Du 20 au 24 déc. 2021*

En maternelle 32 places conventionnées pour 30 places occupées en moyenne soit taux d'occupation réel 92.18%.

Pour le 24 décembre pas d'inscrits fermeture dans la journée à cause du covid.

*Du 27 au 31 déc. 2021*

En maternelle 24 places conventionnées pour 13 places occupées en moyenne soit taux d'occupation réel 54.16%.

Baisse qui est dû au rassemblement familles Noël (test Covid et cas contacts).

#### **Alsh élémentaire :**

*Du 20 au 24 déc. 2021*

En élémentaire 24 places conventionnées + 12 places secteur sport mais 24 places occupées en moyenne soit taux d'occupation réel 66 %.

« Suite à l'annulation du séjour neige, 6 ou 7 enfants en élémentaire ont eu besoin d'un accueil de loisirs sur la première semaine des vacances de Noël.

Ouverture de **12 places supplémentaires au secteur élémentaire à Créon** sur la première semaine ce qui permettrait de les accueillir et d'accueillir 6 enfants de la liste d'attente, tout en ayant les RH suffisantes. »

Centre fermé le 24 décembre 2021 pour raisons sanitaires.

*Du 27 au 31 déc. 2021*

En élémentaire 24 places conventionnées pour 7 places occupées en moyenne soit taux d'occupation réel 29.16%.

Baisse qui est due au rassemblement familles Noël (test Covid et cas contacts).

M. le Vice-Président insiste sur le réel besoin pendant les vacances de fin d'année, par conséquent il sera proposé de poursuivre l'ouverture pendant ces vacances de fin d'année.

#### **-Projet d'ouverture d'un nouveau centre de loisir en juillet 2022 :**

Au vu des besoins des familles il est envisagé l'ouverture d'un ALSH supplémentaire en juillet 2022, LJC ayant besoin de stabiliser ses effectifs ne peut pas répondre à cette demande de la CCC aussi des associations d'Education Populaire ont été contactées.

M. le Président insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de remplacer LJC mais de compléter l'offre. Il n'y aura pas de concurrence tarifaire entre les associations, les conditions d'inscription et d'annulation seront harmonisées entre toutes les associations intervenantes. La CCC ne va pas créer un environnement concurrentiel mais complémentaire afin de répondre aux besoins des familles.

#### **-DEFI : Défi du 13 au 22 octobre 2021.**

Bilan du défi « 10 jours pour voir autrement » effectué envoyé aux VP pour validation avant envoi à la Commission PEEJ.

Quelques chiffres en attendant :

##### ➤ **Bilan des enseignants**

**66%** pensent que le défi est **très utile**, **23%** pensent qu'il était assez utile. 1 seule personne, pense qu'il était peu utile.

5 enseignants ont trouvé que cela avait amélioré l'humeur et la concentration des élèves.

**59 % des enseignants** pensent que le défi a été profitable aux élèves au niveau de leur santé et leur bien-être (sommeil, concentration, ...).

##### ➤ **Bilan des familles**

**91 %** des parents ont trouvé **l'expérience du défi très utile.**

##### ➤ **Bilan des associations ayant proposées des activités**

Points positifs

**Une forte participation et personnes** provenant de toute la CDC (sadiracais, créonnais et sauvois)



**7.7 Monsieur le Conseiller Délégué en charge de la communication interne et externe : Romain BARTHET-BARATEIG**

Monsieur le Conseiller délégué ne souhaite pas prendre la parole.

**7.8 Monsieur le Conseiller Délégué en charge des bâtiments communautaires : Jean Marc SUBERVIE**

Monsieur le conseiller délégué fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

- **Toiture des tribunes de la plaine de football intercommunale**
  - o Les travaux vont débiter très prochainement, un devis a été validé pour une somme inférieure à 800€
- **Travaux de rénovation énergétique**

Il a assisté à une présentation de l'ALEC (Agence Locale de l'énergie et du climat)

L'accompagnement de l'Alec s'inscrit dans la logique suivante: sobriété, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables. Il va faire appel pour la commune de Villenave de Rions aux services de l'ALEC, il convient d'adhérer pour 18 centimes par habitant et ensuite il y a un montant pour mener à bien la réalisation de programme d'actions.

La CCC se rapprochera de l'ALEC lorsque les travaux de rénovation énergétique des vestiaires du foot-ball seront programmés.

**7.9 Monsieur le Conseiller Délégué en charge de la politique de l'Habitat, de l'animation de la Commission des finances, des prospectives budgétaires et financières et du suivi des subventions accordées par le Conseil Communautaire : Ludovic CAURRAZE**

Monsieur le conseiller délégué ne souhaite pas prendre la parole.

\*\*\*

\*\*

Monsieur Yann CHAIGNE, conseiller communautaire de Créon, connaissant une évolution dans sa vie professionnelle présente sa démission du mandat de conseiller communautaire ne pouvant plus s'investir complètement dans cette fonction.

M. le Président donne lecture du courrier de M. CHAIGNE le remercie de sa participation aux travaux du conseil et lui souhaite au nom du Conseil une parfaite réussite dans son activité professionnelle.

Les débats étant achevés, M. le Président lève la séance.

Fin de séance 21 h 15